



**ARRÊTÉ
MUNICIPAL**

N°2023/AG/12

OBJET :

Engagement de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de la Commune de Poussan, Florence SANCHEZ

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 153-18 et R 151-52 12°;

VU la délibération N°2017/70 du Conseil Municipal de POUSSAN approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 11 décembre 2017 ;

VU la délibération N° 2022/46 du Conseil Municipal en date du 04 octobre 2022 fixant la zone de Projet Urbain Partenariat (PUP) sur le secteur « chemin de la cave coopérative » classé pour partie en zone UCa et pour partie en zone UAb du Plan Local d'Urbanisme de Poussan,

Vu le plan annexé du périmètre de la zone du PUP,

ARRÊTE

Article 1er – Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de POUSSAN est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, le périmètre de la zone de Projet Urbain Partenarial est reporté sur le plan des annexes, jointes au présent arrêté

Article 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public aux heures et aux jours d'ouverture de la Mairie.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

Article 4 – CARACTERE EXECUTOIRE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa publication numérique ou affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

Article 5 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).

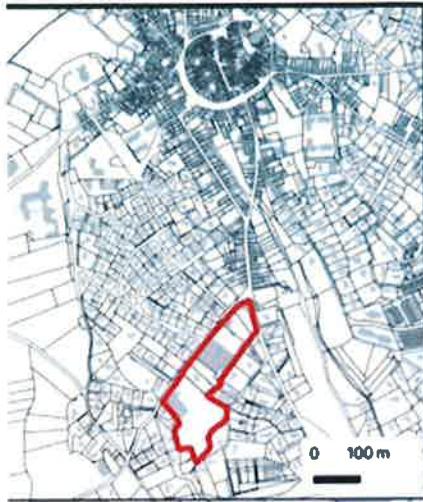
Fait à Poussan,
Signé, le : 29/06/2023



--	--

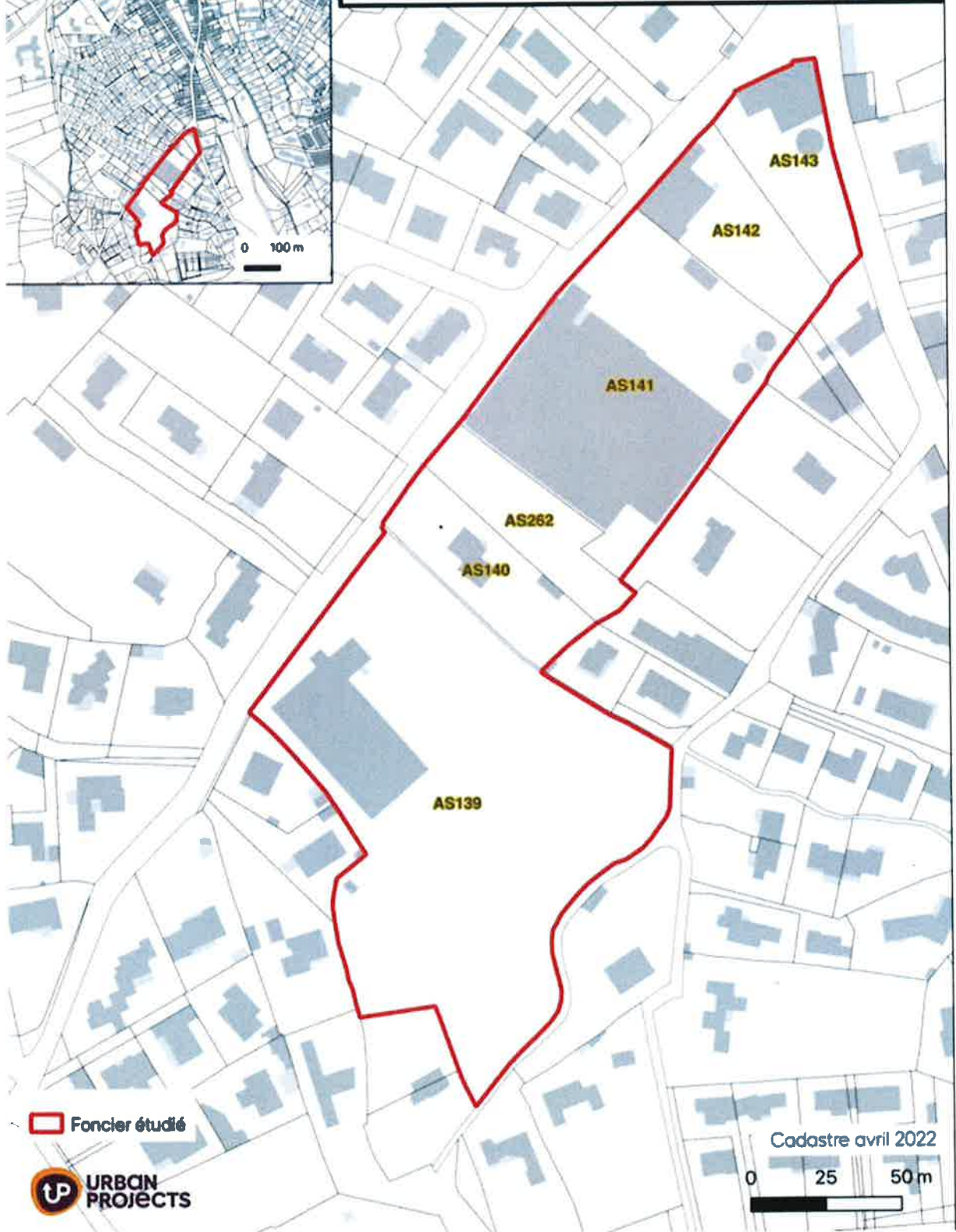
ANNEXE SPECIMEN DE SIGNATURE

--	--



Périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP)
POUSSAN

NORD



 Foncier étudié

